

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officiel des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 181-21
Le 1 novembre, 2021

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Inter Pipeline Ltd. (IPL)
Plan d'arrangement

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Brookfield Infrastructure Corporation (TSX :BIPC) (« Brookfield Infrastructure Corporation » ou la « société ») et Inter Pipeline Ltd. (TSX : IPL) (« Inter Pipeline ») ont annoncé le 29 octobre 2021, la réalisation de leur convention d'arrangement.

Conformément aux modalités de l'arrangement, les actionnaires d'Inter Pipeline recevront 1,35 \$ CA en espèces et 0.2331331811 action à droit de vote subordonnée et échangeable de catégorie A de Brookfield Infrastructure Corporation pour chaque action ordinaire d'Inter Pipeline échangée.

Les actions ordinaires d'Inter Pipeline Ltd. radiées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 1 novembre 2021.

CDCC - Détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur IPL seront rajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 2 novembre 2021**
- **SYMBOLES DES OPTIONS: IPL deviendra IPL1**
- **NOMBRE DE CONTRATS: Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR: 100**

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 23 actions ordinaires de Brookfield Infrastructure Corporation à droit de vote subordonnée et échangeable de catégorie A, un montant en espèces de 135,00\$ CA et montant en espèces équivalent à 0.31331811 (100 x 0.0031331811) actions ordinaires de Brookfield Infrastructure Corporation à droit de vote subordonnée et échangeable de catégorie A.

Le montant sera confirmé dans le cadre d'une nouvelle circulaire.

- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **NOUVEAU CUSIP :** 11275Q 10 7
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250,000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

La Bourse - Détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options IPL seront transférées à la classe d'options IPL1 qui constitue le nouveau livrable.

Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

CDCC - Détails du rajustement – Contrats à terme sur action:

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGEUR:** 2 novembre 2021
- **SYMBOLE DES CONTRATS À TERME SUR ACTIONS:** FPL sera radié
- **SYMBOLE DES BTIC:** BPI sera radié
- **NOMBRES DE CONTRAT:** N/A
- **MULTIPLICATEUR:** N/A

- **LIVRABLE PAR CONTRAT:** N/A
- **PRIX DE RÈGLEMENT:** N/A
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE:** N/A

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Contrats à terme sur action:

Les séries existantes de la classe des contrats à terme sur action FPL seront radiées puisqu'il n'y a aucun intérêt en cours.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Antonio Discenza
Directeur, opérations de négociation des produits dérivés